

RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS ET LE NORD

**Avis important à
tous les élus et directeurs généraux**

Guide de la Loi sur l'aménagement du territoire révisé reflétant la législation actuellement en vigueur

Le ministère manitobain des Relations avec les municipalités et le Nord a publié la version 2.0 du Guide de la Loi sur l'aménagement du territoire afin de refléter toutes les modifications législatives restantes adoptées et promulguées en vertu de la Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg et la Loi sur l'aménagement du territoire (L.M. 2022, c. 27) jusqu'au 1^{er} septembre 2023.

Le Guide de la Loi sur l'aménagement du territoire donne un résumé et un aperçu général en langage clair de la Loi sur l'aménagement du territoire, qui fournit le cadre législatif nécessaire à l'aménagement du territoire au Manitoba, à l'exception de la ville de Winnipeg, dont le cadre législatif nécessaire à l'aménagement du territoire est établi en vertu de la Partie 6 de la Charte de la ville de Winnipeg.

L'objet de ce guide est d'aider les collectivités à composer avec les processus d'aménagement du territoire et d'orienter les municipalités et les districts d'aménagement à satisfaire aux exigences minimales d'aménagement du territoire énoncées dans la Loi. Le guide de la Loi sur l'aménagement du territoire peut être téléchargé à partir du site Web du ministère : https://www.gov.mb.ca/mr/land_use_dev/pubs/the_planning_handbook.pdf.

Les principales modifications apportées à la Loi sur l'aménagement du territoire et intégrées à la version 2.0 du guide sont les suivantes :

- Mise en place de régions d'aménagement, y compris la création de la région métropolitaine de Winnipeg.;
- Nouveaux mandats pour les régions d'aménagement, y compris les pouvoirs accordés aux conseils de régions d'aménagement du territoire et les exigences relatives à l'adoption de plans régionaux;
- Clarification des délais de traitement des demandes et des recours en matière d'aménagement, y compris la possibilité de les prolonger avec l'accord du demandeur;
- Modification des délais de recours auprès de la Commission municipale concernant les lotissements, les carrières de granulats et les exploitations d'élevage à grande échelle;
- Modifications des prolongations autorisées dans le cadre d'une dérogation approuvée.

En outre, cette version révisée du guide clarifie davantage les sections existantes sur la base des commentaires reçus de divers utilisateurs depuis sa publication initiale, ainsi que sur la base d'une révision interne du guide.

Le ministère a l'intention de maintenir le guide comme un document évolutif, avec des mises à jour régulières pour s'assurer qu'il reflète la législation la plus récente et qu'il aborde les

questions pertinentes en matière d'aménagement du territoire. Les municipalités et les districts d'aménagement sont invités à suggérer des améliorations à apporter à la Direction de l'aménagement communautaire (coordonnées ci-dessous).

La traduction du guide en français est en cours et la version française sera affichée sur le site Web dès qu'elle sera prête.

Si vous avez des questions au sujet de la Loi sur l'aménagement du territoire ou de l'accès au Guide de la Loi sur l'aménagement du territoire et de son utilisation, communiquez avec votre bureau de la Direction de l'aménagement communautaire.

Ellen Enns	Beausejour	beausejourcrp@gov.mb.ca
Yves Richard	Brandon	brandoncrp@gov.mb.ca
Devin Shtykalo	Dauphin	dauphincrp@gov.mb.ca
Devin MacAulay	Morden	mordencrp@gov.mb.ca
Yves Richard	Portage-la-Prairie	portagecrp@gov.mb.ca
Larissa Sveinson	Selkirk	selkirkcrp@gov.mb.ca
Rayson Wong	Steinbach	steinbachcrp@gov.mb.ca
Devin Shtykalo	Thompson	thompsoncrp@gov.mb.ca

Relations avec les municipalités et le Nord Manitoba
800, avenue Portage, bureau 500, Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4